



Consultations Nationales sur l'Eau, la sécurité alimentaire

**RAPPORT FINAL DE CONSULTATION NATIONALE
SUR L'EAU ET SECURITE ALIMENTAIRE AU BENIN
OCTOBRE 2015**



Global Water Partnership West Africa, GWP-WA Secretariat, PO Box 6552, Av. Bila Kaboré Ouaga 2000
Ouagadougou, Burkina Faso
Phone: +226 25361828/+226 25483193, Email: secretariat@gwpao.org, [Facebook.com/gwpao](https://www.facebook.com/gwpao), [Twitter@gwpWaf](https://twitter.com/gwpWaf)

Points saillants du rapport du Bénin

L'élaboration de la contribution du Bénin sur l'eau et la sécurité alimentaire face aux changements climatiques a bénéficié d'une large consultation ponctuée d'un atelier tenu le 06 octobre 2015 à L'INFOSEC de Cotonou. Les points saillants de la consultation sont résumés comme suit :

En matière de réalisation des cibles ECOWAP :

- ✚ Le PIB agricole est passé de 1,5% en 2010 à 6,3% en 2013 et à 6,5% en 2014, mais sa part dans le PIB du pays a baissé de 0,5% en 2014, soit à 32,5% (cible de 6%).
- ✚ Malgré la hausse de 2,4% qu'a connue le budget général de l'Etat, la part allouée au secteur agricole poursuit sa tendance baissière passant de 9,1% en 2013 à 8,4%, en 2014.

En matière de réalisation des cibles du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole :

- ✚ Les réformes sont engagées avec la création de plusieurs structures/agences et l'atteinte d'un taux de croissance de 6,5% en 2014 (par rapport à la cible de 7,5% pour 2015);
- ✚ Environ 34% des ménages sont en insécurité alimentaire limite et la prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin aurait diminué, passant de 11% en 2013 à 9,7% en 2014 ;
- ✚ 26,7% des importations sont couvertes par les exportations (2009-2014) pour 50% prévu ;
- ✚ La Stratégie Nationale de Mécanisation de l'Agriculture a été élaborée en 2005 et la la mécanisation de l'agriculture est de 10% en 2012 par rapport à 20% prévue pour 2015.

En termes de défis de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle liés à l'eau et aux changements climatiques :

- ✚ l'accroissement des capacités locales de stockage de l'eau et de gestion de l'humidité du sol qui sont des facteurs importants pour la promotion de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- ✚ le développement de l'aquaculture et l'aménagement des pêcheries ;
- ✚ le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins et sous-bassins, avec une attention au nexus eau-énergie-agriculture ;
- ✚ l'opérationnalisation de la loi portant code foncier en vue de la promotion et de la sécurisation des investissements agricoles sur les terres et les plans d'eau et de la facilitation de l'accès pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes).

En termes de recommandations pour une meilleure gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire

- ✚ mettre en place et rendre opérationnel un cadre multi-acteurs (exécutif, législatif, société civile, secteur privé, PTFs...) pour le suivi de la mise en œuvre des ODD liés à l'eau, l'environnement, l'énergie et la sécurité alimentaire, dès la phase de préparation ;
- ✚ Mobiliser les ressources conséquentes pour la mise en œuvre effective du PSRSA permettant d'atteindre le taux de croissance moyen de 8,9% pour le PIB global et 14,3% pour le PIB agricole conformément au PDDAA du Bénin ;
- ✚ poursuivre la mobilisation des ressources financières pour atteindre un taux de 15% en 2020 comme part allouée au secteur agricole dans le budget national ;
- ✚ assurer la capitalisation et la vulgarisation des acquis et leçons des expériences nationales et sous-régionales en matière d'aménagement et de gestion de l'eau, de l'humidité des sols, du drainage et de gestion de la crue ;
- ✚ prendre en compte des volets spécifiques à l'intégrité dans les programmes et projets des secteurs liés à l'eau et la sécurité alimentaire.

A propos du programme dans son ensemble

L'année 2015 marque un tournant avec l'adoption des Objectifs du Développement Durable par l'ONU et la COP 21 sur le climat à Paris. Construisant sur le récent rapport sur l'Eau produit par le Panel des Experts de Haut Niveau (HLPE) sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, les membres du Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) se mobilisent pour contribuer au développement durable face au changement climatique. Ce programme prévu pour 5 années vise, de manière concertée, à identifier les enjeux et à mettre en œuvre les actions concrètes appropriées pour y répondre aux différents niveaux.



Les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNEs) au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Mali, Nigeria, Soudan, Ouganda, et au Zimbabwe ont décidé de saisir l'opportunité créée par le Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) pour s'impliquer d'avantage sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin de contribuer effectivement au niveaux des pays à une amélioration durable de la vie des populations.

Comme première étape les PNEs se sont emparés du rapport du HLPE de mai 2015, l'ont présenté aux acteurs des secteurs de l'eau et de la sécurité alimentaire et ont organisé un dialogue et des échanges sur les recommandations du rapport vis-à-vis des priorités des pays. La seconde étape a été d'organiser des ateliers nationaux avec les parties prenantes qui ont réuni plus de 200 ministères, organisations de producteurs, organisations de société civile et partenaires du développement pour réfléchir aux besoins urgents et aux actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et in fine la vie des populations.

Prochaine étape : élaboration et mise en œuvre du programme

En lien avec son [programme relatif aux ODD](#) et son programme WACDEP sur le Climat le GWP avec ses partenaires va coordonner l'élaboration, en 2016, puis la mise en œuvre d'un programme de 3 ans répondant aux enjeux techniques et institutionnels identifiés par les pays pour relever les défis au cœur des travaux du CSA et de l'agenda des solutions de la COP 21.

Sommaire

1.	Contexte et justification.....	5
2.	Problématique de l'eau en lien avec la sécurité alimentaire et les changements climatiques au Bénin	6
2.1.	Disponibilité de l'eau	6
2.2.	Stabilité de l'eau.....	7
2.3.	Qualité de l'eau	7
2.4.	Accès à l'eau.....	8
3.	Cadre stratégique des secteurs de l'agriculture, de l'eau et du changement climatique.....	9
3.1.1.	Secteur de l'agriculture	9
3.1.2.	Secteur de l'eau.....	11
3.1.3.	Sous-secteur transversal du changement climatique	12
4.	Enjeux et défis liés à l'eau et aux changements climatiques pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	13
4.1.	Les enjeux.....	13
4.2.	Les défis.....	14
5.	Suggestions/recommandations pour une meilleure gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire...	15
Annexes	17

1. Contexte et justification

L'un des défis majeurs du développement de l'Afrique est la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de lutter contre la faim et la pauvreté. A cet effet, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à travers le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) a préconisé dans le pilier N°1 de son cadre stratégique agricole d' « Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ». La maîtrise de la ressource eau est un facteur capital pour le développement agricole en Afrique, en particulier de l'Afrique de l'Ouest menacée par la désertification, la dégradation des sols, les variabilités pluviométriques et le changement climatique. Les ministres de l'Agriculture et du Développement Rural (en avril 2014) et l'Union Africaine dans la déclaration de Malabo (en juin 2014) ont relevé que le changement climatique est l'un des défis majeurs pour atteindre la sécurité alimentaire.

Le Bénin est à l'instar des pays de la sous-région confronté au défi de la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2008, le Bénin a connu une crise alimentaire qui s'est manifestée par la raréfaction des stocks de denrées alimentaires de première nécessité sur les marchés des grandes villes qui a entraîné un renchérissement des prix. Malgré la prise de certaines mesures par le Gouvernement à savoir, i) la mise en vente des stocks de l'ONASA dans les boutiques témoins, ii) les facilités d'importation de certains produits alimentaires notamment les produits carnés sources de protéine et iii) la réglementation des prix des produits agricoles sur les marchés nationaux, les effets de la crise ont été ressentis sur toute l'étendue du territoire. Il s'agit des programmes de densification de la production de denrées agricoles de grande consommation. Dans la poursuite des efforts en vue de prévenir les prochaines crises, le gouvernement du Bénin a mis en place le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) et le Programme cadre de Diversification agricole (PROCaD). D'autres mesures de longs termes ont été aussi prises par le Gouvernement à travers la stratégie générale du secteur.

Le Gouvernement du Bénin a opté pour la croissance de l'économie à travers la diversification des Filières agricoles. Cette option a été inscrite dans les Orientations Stratégiques de Développement (OSD, 2006 - 2011) et dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP, 2009-2011) qui placent le secteur agricole comme levier de lutte contre la pauvreté. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA, 2009-2015) dont l'axe majeur d'intervention est la promotion des filières, a retenu le développement de treize filières porteuses. Le Bénin s'est également doté de son Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) et est engagé dans le processus régional pour une Agriculture intelligente face au Climat (AIC) en cours.

L'année 2015 marque un tournant décisif dans les processus des négociations globales en cours sur les ODD (Septembre 2015), la sécurité alimentaire (42^e conférence, Octobre 2015) et la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21/CCNUCC ; décembre 2015) et les négociations régionales et sous-régionales. Dans le cas des négociations sur l'eau et la sécurité alimentaire, le Comité Mondial sur la Sécurité alimentaire (CSA) a mandaté le réseau du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) à organiser des consultations nationales pour mieux prendre en compte les liens et enjeux entre eau et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le document contribuera aussi aux réflexions nationales en vue de mieux préparer les nations aux négociations régionales et internationales à venir. Le Bénin a été retenu parmi les pays engagés dans ce processus de consultations nationales.

Le présent document représente la contribution nationale du Bénin sur l'eau et la sécurité alimentaire face aux changements climatiques. Il présente la situation actuelle de la thématique et les enjeux et défis y afférents et fait des propositions et des recommandations pour la promotion de l'eau au profit de la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques.

2. Problématique de l'eau en lien avec la sécurité alimentaire et les changements climatiques au Bénin

2.1. Disponibilité de l'eau

La disponibilité de l'eau est capitale à la sécurité alimentaire en tant qu'élément indispensable à la vie, à toute production animale et végétale et à la transformation. Les ressources en eau drainées par les principaux cours d'eau du Bénin sont estimées à 13.106 milliards de mètres cubes d'eau par an. En ce qui concerne les eaux souterraines, la recharge annuelle totale des différents aquifères est estimée à environ 1,87 milliards de m³ d'eau.

L'agriculture béninoise jouit en moyenne de 5 à 7 mois de pluies variant entre 700 mm et 1400 mm par an marquée par un gradient saisonnier de deux saisons pluvieuses au sud à une seule saison pluvieuse au nord (mi-avril à mi-octobre). L'agriculture de décrue est pratiquée dans les zones humides, notamment dans les deltas de l'Ouémé, du Mono et du Niger où l'eau est disponible dans les sols en saison sèche après les crues. L'agriculture irriguée est aussi pratiquée par endroit à partir de la disponibilité des plans et cours d'eau et de la nappe phréatique, cependant les superficies exploitées sous irrigation sont encore négligeables. Des points d'eau et mini barrages sont aussi construits çà et là qui approvisionnent les ménages, l'élevage et parfois le maraîchage.

Le Bénin dispose d'un bon potentiel hydrique pour l'agriculture, l'élevage et la pêche. Toutes proportions gardées, la disponibilité des ressources en eau du pays fait dire aux milieux spécialisés que le pays serait à l'abri d'un problème de pénurie d'eau pour son programme de développement à moyen et même à long termes. Il ressort en effet des prévisions ou

projections de développement qu'à l'horizon 2025, le pays n'aurait recours qu'à environ 40% de ses ressources en eau.

2.2. Stabilité de l'eau

La stabilité de l'eau est liée à sa disponibilité dans le temps. L'optimisme autrefois basé sur l'invariabilité de la quantité d'eau globalement disponible et qui crédite l'utilisation d'environ 40% des ressources en eau du Bénin pour assurer son développement à l'horizon 2025 est désormais caduque. Les acteurs s'accordent présentement sur la nécessité de nuancer cet optimisme, au regard d'une conjonction de faits dont la dépréciation qualitative rapide des ressources en eau et les phénomènes de la variabilité et des changements climatiques. Les ressources en eau peuvent évoluer très différemment en termes de stabilité en des variations climatiques et impacter la capacité de production du pays et donc la sécurité alimentaire.

Le changement climatique, un facteur aggravant de la variabilité climatique, ajoute une dimension stochastique à la prévision climatique et compromet la stabilité de la ressource. Le réchauffement climatique dû notamment aux actions anthropiques est responsable de ce changement. La dimension aléatoire de la hausse des températures et les mauvaises pratiques d'aménagement du territoire se répercutent à la fois sur le régime pluviométrique, l'évaporation/l'humidité des sols, l'hydrologie des cours d'eau et plans d'eau, la transpiration des plantes, toutes choses qui amplifient l'instabilité de l'eau. L'adaptation des méthodes et techniques de stabilisation de la ressource eau en quantité et en qualité est encore peu pratiquée. Les sécheresses et la transhumance, avec les conflits y associés, et les inondations sont encore l'apanage de la vie rurale et d'une agriculture vulnérable.

2.3. Qualité de l'eau

La qualité de l'eau pour la sécurité alimentaire est fonction des usages : eau potable, irrigation, transformation. En général, il est impératif de disposer de l'eau de bonne qualité pour ces différents usages. Inversement les différents usages de l'eau peuvent avoir une influence sur la qualité des eaux (pollution).

Au Bénin, la qualité de l'eau est une problématique importante à maints égards. Les eaux disponibles pour les usages sont de plus en plus polluées par les déchets ménagers, industriels et par les résidus d'engrais et de pesticides dans les zones à risques tels que les points de captage, les abords des cours d'eau, les deltas etc. L'assainissement reste encore une problématique presque entière. La gestion des déchets est presque limitée dans les agglomérations urbaines où elle peine à se généraliser tandis que celle des eaux usées reste entière. La menace est réelle et les défis sont nombreux. Selon les statistiques nationales, en 2009, la nature était utilisée par la population béninoise à raison de 60%, 82% et 90%, respectivement comme milieu d'aisance pour la défécation, de rejet des ordures ménagères et de rejet des eaux usées. Cette situation couplée avec les pollutions d'origine agricole et industrielle constitue une sérieuse menace pour

la qualité des eaux et des écosystèmes avec pour corollaire d'importants risques sociaux et environnementaux.

L'agriculture sur les berges et dans les lits de cours et plans d'eau avec l'utilisation d'engrais et de pesticides est souvent pratiquée au mépris de la législation nationale, ce qui concourt à la pollution chimique de la ressource et par voie de conséquence aux phénomènes d'intoxication des animaux et plus particulièrement des ressources halieutiques. Plus encore l'enrichissement des plans d'eau avec les produits organiques, en particulier les engrais, engendre leur eutrophisation et le développement de bloom algal et de la jacinthe d'eau qui asphyxient certaines espèces piscicoles. La jacinthe est de plus en plus répandue dans nos plans et cours d'eau, ce qui constitue un problème important pour l'élevage et la pisciculture.

2.4. Accès à l'eau

La question de l'accès à l'eau en lien avec la sécurité alimentaire concerne plus sa répartition, les infrastructures et équipements nécessaires à sa mobilisation et à sa distribution ainsi que les modalités de sa mise à disposition des utilisateurs. La République du Bénin comptait en 2010, 15 197 ouvrages d'hydraulique villageoise dont 123 sources aménagées, 4 449 puits modernes et 10 625 forages.

L'inventaire des retenues d'eau à buts agro-pastoraux effectués en 1995 avait fait ressortir que le pays disposait de 93 ouvrages. Le même inventaire en 2010 révèle l'existence de 313 ouvrages soit une augmentation plus de 335 % du nombre total desdits ouvrages à l'échelle de pays en intervalle de 15 ans représentant un croit moyen annuel de 8,43%.

Dans le domaine des aménagements hydroagricoles, les actions menées au lendemain des indépendances (1960 à 1975) se sont soldées par un échec qui s'est traduit par un abandon partiel ou total de tous les périmètres aménagés. Sur les 10 000 hectares de terres équipées dans cette période, seulement quelques 3 000 hectares font encore objet d'exploitation de jours sur les périmètres de Malanville (450 ha), de Dévé (150 ha) de Koussin-Lélé (107 ha) et du complexe agro-industriel de Savè (2000ha).

Un tel bilan avait conduit à la nécessité d'une approche prudente impliquant davantage les bénéficiaires et privilégiant les micro-aménagements avec comme corolaire la disparition (ou dissolution) des sociétés d'Etat en charge des grands travaux d'aménagement.

Cette nouvelle stratégie d'intervention a eu pour conséquence, un ralentissement sensible des superficies aménagées avec maîtrise total de l'eau. De 9238 hectares équipés en 1995, les nouvelles réalisations du pays dans la période de 1995 à 2013 sont seulement relatives aux expériences de 400 hectares dans le cadre du projet Sota à Malanville.

Ainsi à ce jour, environ 3500 ha de périmètres sont équipés pour l'irrigation avec maitrise totale de l'eau et fonctionnels sur les 10000 réalisés.

Les superficies de bas-fonds aménagés avec maîtrise partielle de l'eau pour la production est en nette augmentation. En 2014, le total des superficies aménagées avec maîtrise partielle de l'eau s'élève à 6 495 ha. Ces aménagements qui sont de nature sommaire, ont été réalisés par le PADA (6304 ha), le PACER (49,5 ha), le PSAIA (141,949 ha).

Par ailleurs, on assiste à une explosion des périmètres irrigués d'initiative privée surtout orientés vers les spéculations à haute valeur commerciale. Cette pratique encore marginale en 1995 a atteint en 2010 près de 12 000 hectares.

3. Cadre stratégique des secteurs de l'agriculture, de l'eau et du changement climatique

3.1.1. Secteur de l'agriculture

La gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec l'eau est liée à des enjeux politiques, stratégiques et institutionnels aussi bien aux niveaux régional, national que local. L'agriculture est perçue comme le moteur du développement et de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et en Afrique subsaharienne. A cet effet, elle fait l'objet d'une attention particulière à toutes les échelles depuis l'avènement des OMD.

Au niveau régional, les chefs d'état et de gouvernements ont adopté en 2003 le PDDAA comme le volet agricole de mise en œuvre du NEPAD. La mise en œuvre de ce programme en Afrique de l'Ouest est pilotée par la CEDEAO qui a abouti en janvier 2005 à l'adoption de la Politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) par les états membres dont le Bénin.

Au niveau national, les actions subséquentes à l'adoption du PDDAA/ECOWAP incluent l'élaboration du PSRSA (2011) en renforcement au SCRIP (2007) et l'élaboration du Programme national d'Investissement agricole (PNIA, 2014) et du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN, 2015) comportant des actions structurantes. Le Bénin a également élaboré des documents de planification sous-sectoriels tels que le Programme de Développement de l'Agriculture, le Programme de Développement de l'Élevage, le Programme de Développement de la Pêche et le Plan d'Action de l'Alimentation et de la Nutrition dans le Secteur Agricole (PAASAN, 2015).

Le Bénin a également voté la Loi portant code foncier et domanial (2013) qui prescrit et réglemente les modes de propriété et de gestion des terres et des plans d'eau, avec les dispositions de sécurisation foncière gages de promotion économique agricole. Au niveau local, la loi sur la décentralisation (1999) recommande à chaque Commune d'élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) qui est tout de même axé sur les grandes orientations nationales en matière de développement agricole.

Le PSRSA reste actuellement le document de référence par rapport à la relance du secteur agricole. Selon lui, les défis majeurs pour l'agriculture béninoise à l'horizon 2015 étaient de trois ordres :

- **Couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population** : le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaire et nutritionnel sans cesse croissants des populations (13 millions d'habitants d'ici 2015) ;
- **Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural** pour assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des

besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale ;

- **Amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural** par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin permettant de rendre l'agriculture attrayante, d'améliorer les conditions d'emploi et d'existence en milieu rural et de stabiliser les forces vives, notamment les jeunes et les femmes.

Sur la base de ces défis, la vision du Bénin dans le secteur est de : « Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ».

Neuf axes stratégiques ont été définis en vue de réaliser cette vision à savoir i) le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ; ii) le renforcement de l'accessibilité aux intrants ; iii) la mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ; iv) la mise en place de financements adaptés et accessibles ; v) l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ; vi) le développement et l'opérationnalisation des aménagements agricoles ; vii) la sécurisation et gestion de l'accès aux fonciers ; viii) la facilitation de l'accès aux marchés ; et ix) la professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricoles.

Des cibles ont été définies tant à l'échelle du secteur que de ses axes stratégiques retenus. Nous présentons ci-après les cibles d'intérêt dans le cadre de la présente thématique, en commençant de prime abord par le niveau régional.

Au niveau africain, selon ECOWAP :

- Réaliser un taux de croissance annuel d'au moins 6% dans le secteur agricole ;
- Allouer au moins 10% du budget national au secteur conformément à l'accord de Maputo ;

Au niveau national, selon le PSRSA :

- le Gouvernement est déterminé à accélérer les réformes afin de diversifier l'économie et de relever le taux de croissance à 7,5%, à l'horizon 2015 ;
- le résultat attendu est de réduire de 33% à 15% la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition à l'horizon 2015 en conformité avec l'objectif de réduction de pauvreté des OMD ;
- assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il s'agira en termes de résultat d'augmenter de 50% d'ici à 2015 le volume des exportations de produits agricoles ;
- le MAEP a élaboré la stratégie nationale de mécanisation agricole qui prévoit d'atteindre une mécanisation de 20% des superficies labourées à l'horizon 2015.

Les sous-objectifs cibles liés aux axes stratégiques du PSRSA et spécifiques à la présente thématique sont présentés dans le tableau d'analyse en annexe sur la mise en œuvre du PSRSA.

3.1.2. Secteur de l'eau

La déclaration de Kouhounou en 1998 fut le point de départ de la politique et des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Bénin. La vision de la stratégie globale pour la gestion des ressources en eau à l'horizon 2025 s'articule comme suit : « ***En l'an 2025, les ressources en eau, exploitées et gérées en assurant l'équité et la paix sociale, la durabilité environnementale et l'efficacité économique, contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique et au rayonnement international du Bénin*** ».

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit à mettre en place des instruments tels que la Politique Nationale de l'Eau, la loi portant gestion de l'eau et le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en eau.

La Politique nationale de l'eau a été adoptée en 2009 et concerne les sous-secteurs de l'eau que sont les zones humides, les bas-fonds, l'alimentation en eau potable, la pêche, l'hydraulique agricole et pastoral, l'hydroélectricité, l'assainissement.

Le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PANGIRE) au Bénin a été adopté en 2011 pour une opérationnalisation de la stratégie sur 15 ans. Il comporte les domaines 7 d'actions suivants à savoir i) la réforme du cadre de gouvernance de l'eau ; ii) le renforcement des capacités humaines, organisationnelles et matérielles de gestion des ressources en eau ; iii) l'intégration des aspects économiques et financiers dans la gestion des ressources en eau ; iv) la connaissance et le suivi de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques ; v) la mobilisation et la valorisation des ressources en eau dans une approche GIRE ; vi) la conservation et la protection des ressources en eau et de l'environnement ; et vii) la mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation aux risques liés à l'eau.

Le Bénin a entrepris et poursuit avec l'appui du PPEA 2 la réforme du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau basé sur la GIRE. Plusieurs instruments/mécanismes institutionnels sont déjà mis en place, conformément à la stratégie, les décrets relatifs à l'organisation et à la gestion des ressources en eau à l'échelle nationale, à l'échelle des bassins et des sous-bassins et à l'échelle locale. Le Conseil National de l'Eau (CNE) a été mis en place en 2013 et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) de l'Ouémé a été validé au cours de la même année puis adopté en 2015 en conseil des ministres. Le Plan Delta de l'Ouémé est en cours d'élaboration. Ces schémas et plans sont élaborés avec la participation des différents acteurs sectoriels ainsi que des usagers et bénéficiaires des services écosystémiques liés à ces ressources. Ils intègrent les perspectives de développement des différents secteurs tout en prenant en compte la préservation et la protection des écosystèmes qui constituent le bassin ou les sous-bassins en considérant les différents scénarii plausibles.

La réforme institutionnelle a besoin de poursuivre son cours avec le toilettage, l'harmonisation de certains textes juridiques et l'installation des organes restants (Commission interministérielle de l'eau, agence de bassin, Comité de bassin et sous-bassin, organes locaux de l'eau), l'extension progressive de l'élaboration des documents de planification stratégique tels que les SDAGE pour les autres bassins et les SAGE pour les sous-bassins. Les réflexions doivent également se poursuivre pour assurer de bons fondements à la création et l'opérationnalisation du fonds national de l'eau. Depuis 2011, le

bassin de l'Ouémé qui occupe environ 44% de la superficie totale du pays est utilisé comme bassin pilote pour la mise en œuvre de la GIRE.

Au niveau local, la loi sur la décentralisation (1999) fixe les prérogatives communales en matière de gestion des ressources naturelles. Les communes assurent la gestion des terres et des ressources en eau ainsi que la protection de ces dernières.

3.1.3. Sous-secteur transversal du changement climatique

Le Bénin a signé la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (30 juin 1994), le Protocole de Kyoto (25 février 2002), et la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (30 juin 1994).

L'Agenda 21 du Bénin adopté à la suite de l'Agenda 21 international (Rio, 1992) est un instrument d'intégration des préoccupations environnementales nationales dans les programmes et plans de interventions visant le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21, le Bénin a mis en place un certain nombre d'instruments dont ceux qui concerne directement ou indirectement la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont ci-après :

- le Plan d'action environnemental (1993) qui définit la politique et la stratégie nationale en matière d'environnement ;
- la Loi Cadre sur l'Environnement (1999) qui a fait asseoir le cadre et la réglementation de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles. Dans le cadre de l'eau et de la sécurité alimentaire, les prescriptions s'expriment à travers des chapitres dédiés aux et aux sous-sols, aux eaux continentales et maritimes et à la gestion des eaux usées ;
- la déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT, 2002) dont l'objectif principal est la mise en place d'une stratégie de développement régional pour fournir aux populations urbaines et rurales, un niveau de bien-être et des capacités leur permettant d'assurer leur développement socio-économique, en valorisant au mieux leurs potentialités locales tout en préservant durablement leurs ressources. La DEPONAT sous-entend la nécessité d'utilisation rationnelle des ressources naturelles à des fins de production agricole notamment vu le rôle moteur de l'agriculture pour le développement du pays à toutes les échelles. L'environnement est ainsi adressé dans tout programme/projet visant l'utilisation/l'exploitation des ressources naturelles.
- Le programme d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) qui a fait asseoir les bases de l'élaboration de la Stratégie de Mise en Œuvre de la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La stratégie renferme les mesures sectorielles d'atténuation ainsi que celles liées à l'adaptation aux changements climatiques assorties de cinq fiches de projets prioritaires dont le projet PANA 1 qui en est résulté sur la promotion d'une agriculture résiliente au changement climatique.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques s'est renforcée avec la mise en place des institutions suivantes :

- la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) qui fait le suivi de la mise en application du développement durable ;
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement qui s'occupe de l'évaluation environnementale tant au niveau des politiques et stratégies qu'au niveau des programmes et projets ;
- la Direction Générale des Changements Climatiques est créée au cours de cette année et est en cours de mise en place.

Ces différentes institutions sont mises en place pour opérationnaliser les diverses stratégies.

4. Enjeux et défis liés à l'eau et aux changements climatiques pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

4.1. Les enjeux

Les objectifs de la politique de développement du secteur de l'eau sont une référence et restent en phase avec les orientations du plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA). La politique sectorielle agricole met un accent sur la valorisation et la gestion de l'eau à des fins agricoles. Elle prend en compte les problématiques de croissance démographique et de sécurité alimentaire. En effet, jusqu'aujourd'hui l'agriculture béninoise continue d'être une agriculture exclusivement pluviale et de subsistance (les superficies exploitées sous irrigation, une vingtaine de milliers d'hectares, représentent moins de 0,5% des superficies annuellement emblavées) ; l'industrie alimentaire est embryonnaire et l'aquaculture est très peu pratiquée.

Dans l'espoir de réaliser la vision du secteur agricole, plusieurs projets/ programmes de développement du secteur agricole ont été initiés en vue d'atteindre les cibles fixées. Le tableau en annexe propose une analyse synthétique de la réalisation des objectifs cibles du secteur en général et de l'opérationnalisation des actions stratégiques du PSRSA, et fait ressortir les enjeux actualisés du secteur liés à l'eau et aux changements climatiques.

Plusieurs des cibles sont atteintes ; cependant, les acquis de réalisation desdits objectifs sont encore insuffisants à maints égards et la durabilité des performances réalisées reste encore un défi. Les acteurs ont affirmé qu'il y a une synergie directe et/ou indirecte dans la mise en œuvre des axes stratégiques du secteur de l'agriculture avec le secteur de l'eau et le changement climatique. Ce qui fait ressortir davantage l'importance de l'eau dans la promotion du secteur agricole à travers la promotion de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et des activités de transformation agroalimentaires. Le PSRSA a bien intégré cette considération dans les actions stratégiques à entreprendre à savoir le développement et l'opérationnalisation des aménagements hydroagricoles et plus encore une meilleure connaissance et gestion du climat. La maîtrise de l'eau est d'autant plus qu'une condition nécessaire à la promotion de l'intensification agricole avec l'aggravation des phénomènes des changements climatiques.

Les ressources en eau dépendent du climat et sont donc vulnérables aux changements climatiques. Au Bénin, les changements du climat ont des impacts importants sur les ressources en eau et rendent vulnérables les secteurs socioéconomiques qui en dépendent, notamment le secteur de l'eau, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les impacts des changements climatiques sur ces secteurs sont liés principalement aux perturbations pluviométriques et à l'élévation de la température et du niveau de la mer qui entraînent la baisse des capacités des cours et plans d'eau, la baisse des débits des cours d'eau et de

recharge des nappes souterraines, l'intrusion saline et des phénomènes extrêmes tels que les inondations et la sécheresse.

L'agriculture béninoise dans son ensemble est confrontée aux problèmes de manque et d'excès d'eau liés à la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité et en tout temps aux phénomènes extrêmes tels que l'inondation et la sécheresse. Comme souligné plus haut, beaucoup d'efforts sont faits pour pallier au manque de la ressource notamment à travers la construction d'ouvrages d'hydraulique agricole tels que les retenues d'eau et les mini-barrages. Les autres techniques de maîtrise de l'eau telles que les aménagements et l'irrigation sont très peu pratiqués et surtout par des sociétés nationales ou quelques rares entreprises privées. A l'échelle du producteur, mis à part quelques initiatives de production de contre saison dans certains zones hydroagricoles telles que la vallée de l'Ouémé et Malanville, l'on se contente de l'agriculture pluviale en général. Les techniques de maîtrise de l'eau sont peu connues ou mal connues ou souffrent de la difficulté de financement du secteur. La promotion de la maîtrise de l'eau est un gage pour une attractivité du secteur à travers l'allègement des problèmes fonciers et de transhumance, ce qui pourrait plus facilement aussi prendre en compte l'intégration des femmes et des jeunes.

Ces problèmes de disponibilité de la ressource sont exacerbés par les activités anthropiques qui aggravent la dégradation des ressources en eau et les phénomènes climatiques extrêmes. Les inondations et les sécheresses sont de plus en plus récurrentes et détruisent les cultures et déciment les animaux d'élevage, entraînant les baisse de rendement. La dégradation du couvert végétal et des berges des cours d'eau par le déboisement, les feux de brousse etc. concourent à la dégradation des sols et accélèrent les phénomènes d'érosion et de sécheresse. Les mauvaises pratiques d'aménagement et de gestion de l'espace et les pratiques culturelles inadaptées sont également autant de facteurs aggravant pour ces phénomènes et plus particulièrement d'inondation et de pollution. La pollution des eaux par les déchets ménagers (solides et liquides), par l'utilisation des engrais et des pesticides, par les produits pétroliers entravent la productivité des écosystèmes aquatiques et de l'aquaculture. Il est donc important d'asseoir des bases de productions durables et de se conformer aux plans d'aménagement en vigueur selon la GIRE.

De plus, la gestion amont-aval des ressources en eau entre les différents secteurs avec l'implantation des ouvrages structurants tels que les barrages à buts multiples reste un défi important à relever du fait de l'impact que pourraient avoir les aménagements incontrôlés et les phénomènes de pollution. Aussi, est-il envisageable de promouvoir une gestion intégrée des inondations dans les zones vulnérables pour accroître la productivité des espaces agricoles et atténuer les impacts négatifs des inondations.

Il est donc capital de créer des synergies intersectorielles pour une planification efficace et une gestion concertée des ressources en eau de façon durable comme préconisée par la GIRE.

Une promotion de la mobilisation des ressources en eau pour une sécurité alimentaire durable nécessite donc une meilleure connaissance des ressources, des usages et des ambitions de développement basée sur une meilleure concertation entre les acteurs et usagers tout en prenant en compte les groupes vulnérables que sont les jeunes et les femmes.

4.2. Les défis

Au vu des enjeux de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle liés à l'eau et aux changements climatiques, sept défis majeurs se dégagent :

- l'accroissement des capacités locales de stockage de l'eau et de gestion de l'humidité du sol qui sont des facteurs importants pour la promotion de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux effets des changements climatiques ;

- le développement de l'aquaculture et l'aménagement des pêcheries ;
- le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins et sous-bassins, avec une attention au nexus eau-énergie-agriculture ;
- l'opérationnalisation de la loi portant code foncier en vue de la promotion et de la sécurisation des investissements agricoles sur les terres et les plans d'eau et de la facilitation de l'accès par les groupes vulnérables (femmes et jeunes) ;
- le développement de synergies entre les secteurs concourant à la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement ;
- la capitalisation et la valorisation des acquis existant au niveau national et régional en matière d'aménagement et de gestion de l'eau, de l'humidité des sols, du drainage et de gestion de la crue.

5. Suggestions/recommandations pour une meilleure gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire

Au plan stratégique et institutionnel

- mettre en place et rendre opérationnel un cadre multi-acteurs (exécutif, législatif, société civile, secteur privé, PTFs...) pour le suivi de la mise en œuvre des ODD liés à l'eau, l'environnement, l'énergie et la sécurité alimentaire, dès la phase de préparation ;
- développer et mettre en œuvre de manière concertée une stratégie pour une coordination intersectorielle efficace des usages autour de l'eau ;
 - mettre en place et rendre opérationnelle la Commission Interministérielle pour l'Eau pour la gestion intersectorielle des ressources en eau ;
 - poursuivre l'élaboration des schémas d'aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour tous les bassins et sous-bassins hydrographiques du Bénin ;
 - développer de manière concertée les plans d'aménagements des espaces hydro-agricoles et les plans de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et les pêcheries pour la promotion agricole ;

Au plan opérationnel

- renforcer la reconnaissance et la prise en compte de l'eau dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement ;
- assurer une réelle appropriation de la loi d'orientation sur la sécurité alimentaire, en cours d'élaboration, à tous les niveaux décisionnels et l'assortir d'un calendrier d'exécution des engagements de l'Etat y afférents ;

- assurer la capitalisation et la valorisation/vulgarisation des acquis et leçons apprises des expériences nationales et sous-régionales en matière d'aménagement et de gestion de l'eau, de l'humidité des sols, du drainage et de gestion de la crue ;
- renforcer les systèmes d'alerte précoce pour favoriser les réponses avancées et proactives face aux catastrophes et aux situations d'urgence ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- faire la promotion d'une agriculture pluviale résiliente aux effets négatifs du changement climatique ;
- œuvrer pour l'accroissement des capacités locales de stockage de l'eau et de gestion de l'humidité du sol est le principal garant de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- augmenter la productivité en eau des cultures pluviales à travers des systèmes d'aménagement des eaux et des sols ;
- favoriser la synergie eau et nutriment pour une augmentation des rendements des cultures pluviales ;
- renforcer les initiatives visant l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques à travers l'information et la communication ;
- conduire le plaidoyer pour l'augmentation de la contribution du budget national au financement de l'agriculture ;
- créer un cadre harmonisé pour le développement de la recherche agricole appliquée ;
- faire le plaidoyer pour l'augmentation de la dotation à la recherche agricole et asseoir des mécanismes de suivi et de contrôle des technologies de production, de transformation agricoles ;
- promouvoir l'intégrité et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau, à travers entre autres la définition de volets spécifiques à cette thématique dans les programmes et projets des secteurs liés à l'eau et la sécurité alimentaire.

Annexes

Annexe 1 : Réalisation des cibles, enjeux et suggestions liés à l'eau et à la sécurité alimentaire

Objectifs cibles	Niveau de réalisation	Observations/enjeux	Défis liés à l'eau	Suggestions/recommandations	Synergie eau-SA-CC pour améliorer les performances
CIBLES ECOWAP					
Réaliser un taux de croissance annuel d'au moins 6% dans le secteur agricole	La croissance du PIB agricole qui est passée de 1,5% en 2010 à 6,3% en 2013 et à 6,5% en 2014, soit une augmentation de 5 points (source : Rapport d'évaluation du MAEP 2014) mais sa part dans le PIB du pays a baissé de 0,5 pourcent s'élevant en 2014 à 32,5% (INSAE, 2015)	Des efforts sont faits pour une croissance significative dans le secteur ; cependant, des crises dans la gouvernance du secteur constituent de sérieuses pesanteurs pour l'atteinte de la cible. La crise cotonnière et la gestion instable du secteur privé en sont des exemples édifiants. La cible prévue pour l'année 2014 n'est pas encore atteinte (-0,24 point). Les efforts doivent donc être poursuivis pour améliorer le rythme de croissance du PIB agricole en vue d'atteindre une croissance économique nationale à deux chiffres, gage du succès dans la lutte contre la pauvreté.	Renforcer les paquets technologiques sur la gestion de l'eau en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le taux de croissance de 6,5%. - Mobiliser les ressources conséquentes pour la mise en œuvre effective du PSRSA permettant d'atteindre le taux de croissance moyen de 8,9% pour le PIB global et 14,3% pour le PIB agricole conformément au PDDAA du Bénin. 	
Allouer au moins 10% du budget national au secteur conformément à l'accord de Maputo	Malgré la hausse de 2,4% qu'a connue le budget général de l'Etat, la part allouée au secteur agricole poursuit sa tendance baissière passant de 9,1% en 2013 à 8,4%, en 2014 (MFE-Bénin, 2015)	D'importants efforts sont faits dans la mobilisation financière pour le secteur agricole, mais la part du budget national reste en deçà de l'accord de Maputo.	Faire une réallocation du budget en faveur des secteurs liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le résultat obtenu qui devrait être atteint depuis 2008 - Poursuivre la mobilisation des ressources financières pour atteindre un taux de 15% en 2020 	
CIBLES PSRSA					
le Gouvernement est déterminé à accélérer les réformes afin de diversifier l'économie et de relever le taux de croissance à 7,5%, à l'horizon 2015.	Les réformes sont engagées avec la création du CNOS, du FNDA, de la CAIA, de l'ABSSA, de l'APAH, de l'ADMA Taux de croissance en 2014 est 6,5% (source : Rapport	Une diversification du secteur est engagée, notamment avec la promotion du maraichage et de la riziculture. Cependant, le développement de ces filières est encore embryonnaire et limite leurs potentialités. La culture du coton reste encore le seul secteur réellement organisé et qui canalise l'attention des décideurs.	Faire de l'agriculture intégrée qui permet revaloriser l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque filière doit être valorisée - Mettre en place et rendre opérationnel l'ABeProFA 	

	d'évaluation du MAEP 2014)				
Le résultat attendu est de réduire de 33% à 15% la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition à l'horizon 2015 en conformité avec l'objectif de réduction de pauvreté des OMD	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 34% des ménages sont en insécurité alimentaire limite, c'est-à-dire qu'ils peuvent assurer une consommation alimentaire tout juste adéquate aux membres du ménage sans recourir à des stratégies d'adaptations irréversibles, mais ils ne peuvent pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles. - 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate ne leur permettant pas de mener une vie saine et active (5% ont une consommation alimentaire pauvre et 18% ont une consommation alimentaire limite). (Rapport AGVSA 2014) 	Un effort important est fait dans la réduction de la faim et de malnutrition. Force est de constater cependant que les réformes engagées en vue de la promotion de la diversification agricole et de l'entrepreneuriat agricole, de la croissance économique et de la professionnalisation du secteur sont encore au stade embryonnaire. Ce résultat ne saurait dépendre que du secteur agricole et ne saurait exclure les risques d'insécurité alimentaire. Un meilleur équilibrage dans la promotion des cultures cotonnières et vivrières et un appui soutenu à la recherche et à la professionnalisation dans le secteur reste nécessaire pour maintenir et dépasser les cibles de réduction de la faim et de la malnutrition.	Mobilisation des ressources en eau pour le développement des jardins familiaux L'amélioration la diversification alimentaire, en l'occurrence celle de l'autoconsommation des produits de jardins familiaux. Les rechutes observées au niveau des indicateurs nutritionnels durant les périodes de soudure alimentaire, phénomène que nous désignons sous le vocable de « malédiction des périodes de soudure ».	Rendre opérationnel le Plan d'Action de l'Alimentation et de Nutrition dans le secteur Agricole	

	La prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin aurait diminué, passant de 11% en 2013 à 9,7% en 2014 (projection FAO, 2014).				
Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il s'agira en termes de résultat d'augmenter de 50% d'ici à 2015 le volume des exportations de produits agricoles.	26,7% des importations sont couvertes par les exportations sur la période 2009-2014 (source : Rapport d'évaluation du MAEP 2014)	Une professionnalisation du secteur est envisagée à travers notamment la réforme de l'enseignement supérieure avec l'introduction du système LMD et de l'ABC et la multiplication des écoles agricoles supérieures; cependant les fruits de ces efforts sont à espérer à moyen/long terme. En effet, la promotion de l'assurance-qualité et de mesures incitatives à l'insertion des jeunes est nécessaire. Le développement du secteur privé (ONG, OPA, Entreprises Agricoles, Associations, Coopératives, etc.) préconisé par la DPDR et traduit dans le PSRSA reste nécessaire pour la compétitivité et le développement du secteur. L'état reste encore usurpateur du rôle des autres acteurs.	Mobiliser les ressources en eau pour le développement des cultures maraîchères destinées à l'autoconsommation et le surplus à l'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'agro-industrie - Subventionner l'agriculture - Promouvoir des paquets technologiques pour la gestion de la fertilité des sols 	
le MAEP a élaboré la stratégie nationale de mécanisation agricole qui prévoit d'atteindre une mécanisation de 20% des superficies labourées à l'horizon 2015	La SNMA existe en fait et a été élaborée en 2005 Proportion de mécanisation de l'agriculture = 10% en 2012 (PDA, 2014)	L'Agence de développement de la mécanisation agricole (ADEMA) est mise en place. Cependant, le Projet de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) a été élaboré et mis en œuvre. Une usine de montage de tracteurs a été créée et des unités mécanisées de transformation agroalimentaire ont été installées. L'exploitation durable de ces unités et les engins montés reste à documenter dans le moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de la mécanisation aux différents types de sol - Opérationnalisation de la SNMA - Amélioration des services de mécanisation agricole (accès des producteurs aux services de mécanisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mécanisation agricole maîtrisée - Travailler à atteindre le cible de 20% et à 40% la superficie labourée à l'horizon 2020 	
AXES STRATEGIQUES PSRSA					
Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible	L'Agence de développement de la mécanisation agricole (ADEMA) est mis en place. Ouverture de	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de mécanisation et d'équipement - Absence d'un mécanisme de services et d'entretien de réparation et de pièce de 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation tardive et mauvaise répartition des pluies - Inondations 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les équipements agricoles aux zones agro-écologiques 	Oui

	l'usine de montage des tracteurs à Ouidah	<p>rechange. La mécanisation agricole a fait l'objet d'importantes initiatives à travers la mise en œuvre du PPMA. Cependant, l'adaptation de la mécanisation suivant les zones agro écologiques reste encore un défi à relever. La réussite de l'expérience de la mise en place subventionnée par l'état reste mitigée. Dans beaucoup de communes, les tracteurs sont vite abandonnés ce qui pose un problème.</p> <p>Des expériences pilotes sont nécessaires pour une meilleure appréciation des performances de mécanisation en vue de leur adaptation progressive. Le démarrage de l'école supérieure de mécanisation est sans doute un atout pour le développement de la mécanisation adaptée</p>			
Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles	<p>Les superficies de bas-fonds aménagés avec maîtrise partielle de l'eau pour la production est en nette augmentation. En 2014, le total des superficies aménagées avec maîtrise partielle de l'eau s'élève à 6 495 ha. Ces aménagements qui sont de nature sommaire, ont été réalisés par le PADA (6304 ha), le PACER (49,5 ha), le PSAIA (141,949 ha). et ont une durée de vie limitée.</p> <p>Par contre, des aménagements avec maîtrise totale de l'eau ont été réalisés au niveau des périmètres de Malanville (450 ha) et</p>	<p>Baucoup d'efforts sont engagés dans l'aménagement des zones humides notamment. Ces dernières années, plusieurs projets/programmes tels que le PACER, le PADPPA, le PAIAVO concourent à la promotion du maraichage, de la riziculture, de la pêche et de l'aquaculture. Diverses techniques de maîtrise de l'eau sont développées/appliquées à cet effet. Toutefois, l'adoption et l'application à grande échelle restent encore limitées. En effet une gestion intégrée des ressources en eau est nécessaire pour une exploitation efficiente et durable des ressources en eau. Une meilleure connaissance des ressources en eau, des risques climatiques ainsi qu'une adaptation appropriée des techniques et outils de production, en plus d'une gestion concertée des usages et respectueuse de l'environnement constituent le gage d'une réussite de l'exploitation des zones humides et des productions de contre saison en général.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité en toutes saisons à la ressource eau aux fins agricoles - Crues et inondations - promotion de la mobilisation des eaux de surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures de mobilisation des eaux de surface - Faire de zones sous aménagement agricole des zones de fortes concentration 	Oui

	de la Sota (400 ha).				
Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité	Existence de plan national semencier, document de politique nationale des semences végétales du Bénin, Plan stratégique semence riz Bénin en cours de finalisation	Financement de la recherche encore faible problème d'harmonisation des programmes de recherche	- Développement et vulgarisation des semences à cycle court - Financement approprié de la recherche semencière	- Développer des programmes de recherche sur la sélection de semences à cycle court - Augmenter significativement le financement de la recherche semencière	Oui
Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques	- Faible accessibilité aux connaissances et technologies nouvelles - Institutionnalisation en cours - Instauration de mécanismes de promotion des technologies nouvelles - Deux documents de contribution de la recherche à l'approvisionnement en matières premières des usines de transformation de tomate de Kpomassè et d'ananas d'Allada ont été élaborés et édités.	- Faible application des résultats de recherche - Création d'école universitaires spécialisées en cours - Retard dans la mise en place de mécanismes et outils de promotion des technologies ; - Harmonisation des programmes de recherche, - renforcement des capacités des écoles spécialisées et adaptation du conseil agricole restent des défis.	-Manque d'un cadre de concertation au niveau des institutions de recherche, de développement des innovations technologiques et de vulgarisation	-Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs impliqués dans la recherche et le développement de technologies	Oui
Renforcement de l'accessibilité aux intrants	- La subvention des intrants agricoles mise en place par le Gouvernement et la création de la Centrale d'Achat des Intrants	- Bonne volonté politique - problème de contrôle du marché informel	- Disponibilité et accessibilité faibles des intrants notamment pour les cultures vivrières - Mauvaise utilisation des intrants	-Mettre en place un mécanisme de mise à disposition des intrants selon les spéculations	Oui

	Agricoles (CAIA)				
Facilitation de l'accès aux marchés	- Le tonnage des produits contrôlés à l'exportation est de 152 938,89 tonnes en 2014 contre 143 539,625 tonnes en 2013, soit un accroissement de 6,54%.	Mise en place de réseaux/ plateforme de gestion de l'information agricole Problème de gestion du marché informel	- Absence de plate-forme de gestion de l'information agricole - Accessibilité difficile des lieux de production	-Mettre en place un mécanisme de commercialisation des produits agricoles avec des instruments de mesure certifiés	Oui
Professionnalisation des exploitations de type familial et, Promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricoles	- Les réformes entamées au niveau des structures d'encadrement des producteurs n'ont pas considérablement évolué et le plan de renforcement des capacités des agents du MAEP n'a pas été mis en œuvre.	Crise dans le système d'encadrement des producteurs liée à l'encadrement de la production du coton Faible encadrement des autres spéculations Insuffisance du personnel d'encadrement	- Insuffisance des exploitations de type entrepreneurial agricole - Diversification des filières agricoles	-Faciliter l'implantation des exploitations agricoles de type entrepreneurial	Oui
Mise en place de financements adaptés et accessibles	- Mise en place du FNDA - code des investissements agricoles non encore élaboré - Banque agricole non encore créée - Niveau des dépenses de l'Etat dans le secteur agricole augmenté passant de 29,5 milliards de francs CFA en 2011, à plus de 67 milliards de francs CFA en 2014.	Développement du système des microcrédits aux plus pauvres Intensification des initiatives de financement des programmes/projets de développement agricole Il est à noter qu'en dehors de la filière coton où le recouvrement est plus ou moins assuré, les banques sont réticentes à financer les autres filières agricoles, car jugées à risques élevés et faute de garantie suffisante. Une meilleure planification et priorisation de la mobilisation des ressources est nécessaire	-Insuffisance de mécanisme de financement adapté au secteur agricole -Forte politisation des institutions nationales de financement agricole	-Mettre en place un mécanisme de financement adapté au secteur agricole - Dépolitiser les institutions nationales de financement agricole	Oui

	<p>- 8.000.000.000 de francs CFA mobilisés pour impacter directement la grande masse de petits producteurs à travers le Fonds National de Micro-finance (FNM), le Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER), le Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA), le Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin (PDAC); etc. Ces actions seront bientôt renforcées par celles du Fonds National de Développement Agricole (FNDA).</p>				
Sécurisation et gestion de l'accès aux fonciers	<p>La loi portant code foncier et domanial est élaborée et votée en 2013.</p>	<p>Les droits de propriété foncière sont clarifiés. Il reste l'extension et la généralisation des PFR et leur utilisation par tous les acteurs des outils de formalisation des transactions foncières. Aussi, l'opérationnalisation de la loi mérite t-elle une attention spéciale au sujet des plans d'eau qui relèvent de la propriété de l'état mais qui sont anarchiquement appropriés par les riverains.</p>	<p>-Forte individualisation de la propriété foncière -</p>	<p>- Vulgariser La loi portant code foncier et domanial</p>	Oui

Annexe 2 : Liste de présence des participants à l'atelier de validation de la contribution nationale sur l'eau et la sécurité alimentaire

N°	NOM ET PRENOMS	VILLE DE PRO VENANCE	STRUCTURE	CONTACT	Email
1	ELEGBEDE Bernadin	Cotonou	DGRE	97 27 55 15	elegbedebern@yahoo.fr
2	YAMONTCHE K. H. Stanislas	Cotonou	DPGE	97 57 91 02	stankocou@gmail.com
3	HOUNSOU B. Mathieu	Abomey-Calavi	INE/UAC	97 64 59 01	hounsmat@yahoo.fr
4	AHOLOUKPE Cyrille	Cotonou	DPH/MAEP	97 60 94 84	ahocyre@yahoo.fr
5	AMAGBEGNON Simplicie	Bohicon	PLE – ZOU - COLLINE	95 56 05 66	simpliceama@yahoo.fr
6	AZONSI Djibril	Bohicon	FUPRO -BENIN	96 17 84 11	azdjibril@yahoo.fr
7	LABITAN Constant	Cotonou	Consultant indépendant	67 58 85 65	donconstant@yahoo.fr
8	ZINSOU Félix	Aplahoué	GRAIB –ONG Personne ressource	97 16 66 00	albabenin@yahoo.fr
9	MEDE MOUSSA ILI ASSOU	Cotonou	FNDA/MAEP	96 30 18 30	ilimede@yahoo.fr
10	KPANGON Hector	Cotonou	CTB	97 87 77 60	Hector.kpangon@btcctb.org
11	HADONOU A. Messan	Cotonou	ProSEHA	95 95 51 89	Agossa.hadounou@giz.de
12	WENON Dossa	Porto-Novo	CARDER oueme- Plateau	97 28 49 71	dwenon@yahoo.fr
13	BIO SANDA Moumouni	Cotonou	ABSSA	66 69 18 00	mbiosanda@yahoo.fr

N°	NOM ET PRENOMS	VILLE DE PRO VENANCE	STRUCTURE	CONTACT	Email
14	OROUNLA Mansourou	Abomey-Calavi	SETEM-BENIN	95 41 64 83	Masourou25@yahoo.fr
15	AYENI Georges	Abomey-Calavi	ProcaR	97 01 45 01	Adeboj23@yahoo.fr
16	OGOUTOLOU Oscar	Cotonou	PNOPPA	96 35 45 37	Oscaros91@yahoo.fr
17	ADIOMAZU Abraham	Porto-Novo	PNE-Bénin	67 09 43 43	mayusoubou@yahoo.fr
18	TCHOKAKA M. Eric B.	Cotonou	DPP/MAEP	97 09 05 24	tchokeric@yahoo.fr
19	OUIKOUN Gaston	Agonkanmey	INRAB	97 48 98 02/ 95 56 15 44	ouikoungaston@yahoo.fr
20	TOGNON Célestin	Porto-Novo	DANA	97 15 51 10/ 95 42 74 06	actionrurale@ymail.com cedatt14@gmail.com
21	AGBIDINOUKOUN Mensah	Porto-Novo	DGAER	96 06 80 68	mensahspace@gmail.com
22	ZINSOU N. Dakoz D.	Cotonou	PNJEA-Bénin	97 56 69 17	kardinalnounagnon@gmail.com
23	NANGBE G. H. Binéc	Cotonou	PNJEA-Bénin	96 18 59 20	binecnangbe1@GMAIL.com
24	KOCOUCO-GBEWETOUN louis	Abomey-Calavi	CBRST	97 98 10 07	lkocou@yahoo.fr
25	COMLANVI Marie Odile H.	Cotonou	CTRAA	97 11 71 10 95 34 12 64	maodilecom@yahoo.fr
26	LOCONON Z. Daniel	Cotonou	PANA1/PNUD/MECG CCRPRNF	97 02 74 22	Loconon.daniel@yahoo.fr

N°	NOM ET PRENOMS	VILLE DE PRO VENANCE	STRUCTURE	CONTACT	Email
27	DANSIGA D. Clotilde	Klouékanmé	PLE/couffo	97 17 26 29	clotildedansiga@yahoo.fr
28	SOULE Sabi Moussa	Parakou	PNE-BENIN		
30	TEBLEKOU Maxime	Cotonou	PNE-Bénin	95 25 66 20	teblekoum@gmail.com
31	HOUNTONDI Fabien	Cotonou	Consultant	66 00 82 02	fabienho@yahoo.com
32	NOAMESSI Pulchérie	Cotonou	PNE-Bénin	64 20 64 55	akosse15@yahoo.fr
33	ZOGO André	Cotonou	PNE-Bénin	95 33 84 78	zandre2002@yahoo.fr
34	ADJAGODO Arnauld	Cotonou	PNE-Bénin	64 20 64 55	aarnauld@yahoo.fr